

Cheminement d'un projet acéricole



Fiche descriptive du potentiel acéricole

Dépôt d'une demande d'utilisation du territoire (responsabilité du demandeur)

- Contacter M. Philippe Gaudet à la MRC de Matawinie
 - Fournir une attestation de conformité à la réglementation municipale;
 - Remplir le formulaire de demande d'utilisation du territoire;
 - Payer les frais d'ouverture de dossier
- Déposer une demande de contingent aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)
 - Fournir un plan d'érablière conforme aux normes des PPAQ à la MRC;
- Fournir tous autres documents nécessaires à l'émission du permis.

Étapes d'analyse et critères d'admissibilité (responsabilité de la MRC de Matawinie)

- Analyse des documents en fonction de la réglementation et du résultat de la consultation.
- Attestation de réservation du lot visé par le Conseil de la MRC de Matawinie.
- La MRC consultera les ministères et organismes concernés. Leurs commentaires et conditions figureront au permis, le cas échéant.
- Le permis sera délivré sous réserve de l'obtention du contingent et des documents complémentaires si nécessaires.

Responsabilités, droits et obligations du détenteur de permis

La période de validité du permis délivré pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles prend fin le 31 décembre de la cinquième année de sa délivrance. Le titulaire d'un permis a droit au renouvellement de son permis s'il remplit les conditions suivantes:

- Respecter les lois et règlements en vigueur, notamment la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, le Règlement sur les permis d'intervention, le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement et la réglementation municipale.
- Acquitter annuellement les droits exigibles liés à son permis ([Bureau de mise en marché des bois - A-18.1 r 8.1 Règlement sur les permis d'intervention](#)) ainsi que les frais de services administratifs reliés à l'analyse de sa demande de renouvellement;
- Respecter les conditions indiquées à son permis, celles déterminées par règlement du ministre et les normes applicables à ses activités d'aménagement forestier;
- Soumettre annuellement le rapport de ses activités (récolte de sève et de bois);
- Exploiter en moyenne 50 % ou plus de la capacité d'entailage de l'érablière au cours de la période de validité de son permis.

En vertu de la réglementation, la MRC de Matawinie peut assortir le permis renouvelé de toute condition qu'elle estime utile. Elle peut également refuser de renouveler le permis au profit d'un usage d'utilité publique. La MRC de Matawinie peut suspendre ou résilier un permis si le titulaire n'a pas cultivé et exploité l'érablière depuis au moins trois années consécutives. La MRC peut, à la demande du titulaire d'un permis, augmenter la superficie du territoire sur lequel porte ce permis, si ce titulaire remplit les conditions suivantes:

- il exploite 90 % ou plus de la capacité d'entailage de l'érablière depuis au moins deux ans;
- il a exécuté les travaux de construction des chemins et bâtiments qu'il a décrits et localisés dans sa demande de permis.

Le titulaire d'un permis doit exploiter 90 % ou plus de la capacité d'entailage de la partie de l'érablière ajoutée au territoire sur lequel porte son permis dans les trois années suivant cet ajout.

Municipalité régionale de comté de Matawinie, 3184, 1^{re} avenue, Rawdon (Qc) J0K 1S0

Pour obtenir le formulaire de demande d'utilisation du territoire public et les données brutes issues des inventaires, communiquez avec M. Philippe Gaudet, au 450-834-5441 poste 7009 ou pgaudet@matawinie.org.

Nom de projet : SEE_Z
Municipalité : Sainte-Émélie-de-L'Énergie
Voie publique la plus près : chemin Bazinet, 5^{ème} rang

Numéro de lot(s) : 5 844 890,6 094 687
Vocation MRC¹ : paysage acéricole
Lot enclavé² : non

Description générale

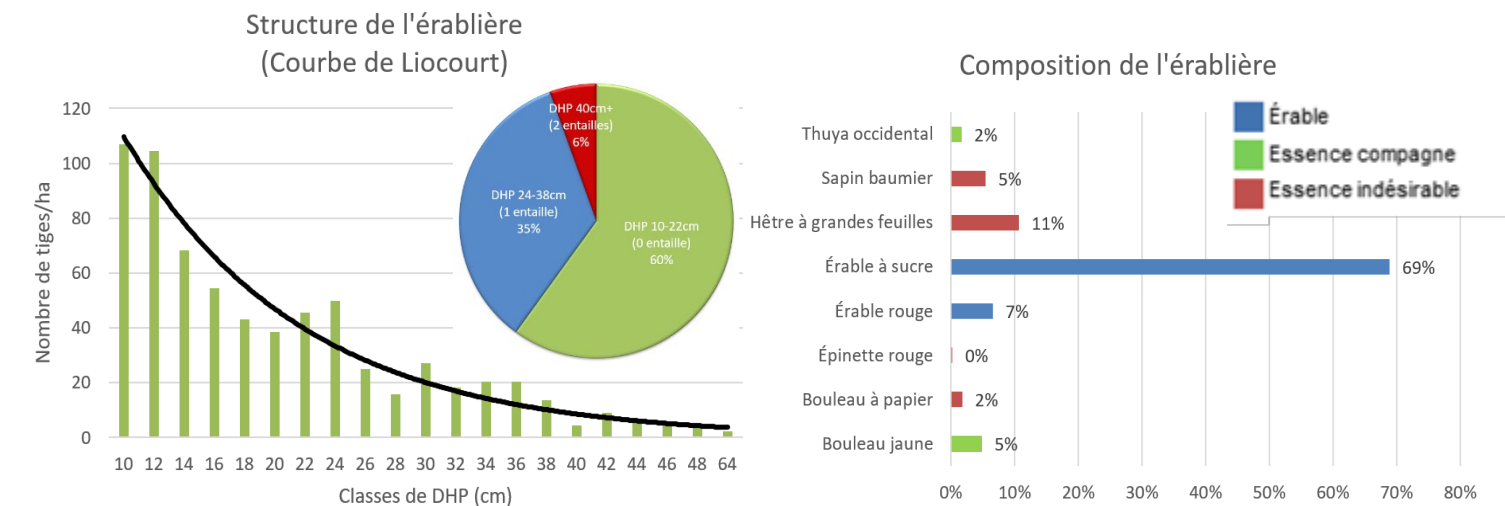
La superficie échantillonnée³ s'étend sur des altitudes variant de 360 m à 470 m. Posée sur la moitié est de deux montagnes, la superficie présente des versants d'orientation générale nord-est. Un escarpement notable a été confirmé et les pentes fortes couvrent environ le quart de la superficie. Deux ruisseaux permanents ont été répertoriés dans la superficie échantillonnée. Ces milieux peuvent interférer sur la localisation d'éventuelles infrastructures conformément à la réglementation applicable. De vieux chemins forestiers et un sentier de motoneige donnent des accès motorisés à plusieurs portions du terrain.

D'après les données récoltées, la superficie acéricole retenue³ serait formée de deux sections exploitables. Les points le plus bas permettant de collecter un maximum de sève par gravité se trouvent au bord du chemin Bazinet et à environ 480m du 5^{ème} rang. D'anciennes coupes affectent les peuplements, laissant par endroits une forêt plus jeune et équiennée. Une grande surface d'érablière pure a été observée. À noter que l'If du Canada est abondant sur la superficie échantillonnée.

La répartition des **classes de diamètre** des tiges d'érable présente un déséquilibre. Les tiges de relève (10-22 cm) représentent plus du tiers des érables (60 %), les petites et moyennes tiges (24-58cm) ne dominent pas en nombre (environ 40 %) et il y a très peu de grosses tiges (60 cm+). La courbe de Liocourt indique une **structure** inéquienne⁴. La **composition forestière**, à 76 % d'érables, seulement 7 % d'essences compagnes et 18 % d'essences indésirables, gagnerait à être améliorée. Le hêtre à grande feuille représente 11 % de la surface terrière. Certains peuplements présentent un problème important au niveau de la **régénération** en érable⁵ du stade gaulis⁶.

RESULTATS DE LA SUPERFICIE ACERICOLE RETENUE ³	
Superficie (hectare)	23,64
Surface terrière moyenne par hectare (m ²)	26,83
Surface terrière moyenne d'érable par hectare (m ²)	20,24
Pourcentage de la ST en érable (%)	76%
Nombre de tiges commerciales par hectare (DHP 10cm et +)	684
Nombre de tiges commerciales d'érable par hectare (DHP 10cm et +)	454
Moyenne d'entailles par hectare	206
Capacité d'entailage immédiate théorique	4 869
Potentiel acéricole	BON

Composition et structure de la superficie retenue



¹ Pour plus d'informations, consulter le Plan d'aménagement intégré du territoire public intramunicipal au <https://mrcmatawinie.org/temes-publiques-intramunicipales>
² Un lot est enclavé lorsqu'il n'a aucune issue sur la voie publique ou lorsque l'issue est insuffisante, difficile ou impraticable (article 997 C.c.Q.)
³ La superficie échantillonnée correspond à l'ensemble des peuplements inventoriés. La superficie acéricole retenue correspond à la superficie totale de la ou des section(s) rencontrant actuellement les seuils minimaux pour l'émission d'un permis d'exploitation acéricole sur les terres du domaine de l'État. Ne tient pas compte des possibles contraintes opérationnelles ou techniques.
⁴ Déf. : Se dit d'un peuplement ou d'une forêt dont les arbres appartiennent à plus d'une classe d'âge. Généralement les arbres appartiennent à au moins trois classes d'âge. [Glossaire forestier \(gouv.qc.ca\)](#)
⁵ L'évaluation de la qualité de la régénération en érable est basée sur le guide *L'État de santé des érablières - démarche diagnostique*, Centre ACER, 2012, 61 p.
⁶ Déf. : Arbre immature plus grand qu'un semis, mais plus petit qu'une perche, dont la tige est encore relativement flexible (DHP 1,1 à 9,0 cm). [Glossaire forestier \(gouv.qc.ca\)](#)

Résultats de la superficie échantillonnée

Plan de sondage

NO PEUPEMENT	SUPERFICIE (HA)	PLACETTES-ECHANTILLONS		MICRO-PLACETTES
		NB	NO	NB
SEE_Z_P1	6,15	3	000, 001, 002	6
SEE_Z_P2	3,57	2	003, 005	3
SEE_Z_P3	8,98	3	004, 006, 015	7
SEE_Z_P4	5,52	2	007, 008	5
SEE_Z_P5	5,98	3	009, 010, 011	6
SEE_Z_P6	5,63	3	012, 013, 014	6
Totaux	35,83	16		33

Résultats par peuplement

NO PEUPL	SURFACE TERRIERE/HA		PROP. DE LA ST/HA (%)		NB TIGES ER/HA	DHP MOY. ÉRABLE	NB POTENTIEL D'ENTAILLES/HA (MOYENNE)	NB POTENTIEL D'ENTAILLES (TOTAL)	POTENTIEL ACERICOLE
	TOTALE	ÉRABLE	ÉRABLE	HEG					
SEE_Z_P1	28,36	7,47	26%	1%	217	17,9	67	410	FAIBLE
SEE_Z_P2	27,06	24,12	89%	4%	550	22,5	263	937	TRÈS BON
SEE_Z_P3	29,39	22,82	78%	13%	542	21,1	233	2095	BON
SEE_Z_P4	27,25	6,17	23%	0%	213	17,6	63	345	FAIBLE
SEE_Z_P5	20,75	14,55	70%	11%	383	19,9	117	697	FAIBLE
SEE_Z_P6	30,20	20,76	69%	12%	375	24,8	233	1313	BON

État de la régénération (gaules⁶ seulement)

NO PEUPL	COEFFICIENT DE DISTRIBUTION ER	COEFFICIENT DE DISTRIBUTION HEG	COEFFICIENT DE POSITION DOMINANTE ER ⁷	STATUT REGENERATION D'ÉRABLE ⁵
SEE_Z_P1	50%	50%	50%	Problème important
SEE_Z_P2	33%	67%	33%	Problème important
SEE_Z_P3	100%	43%	71%	Pas de problème
SEE_Z_P4	60%	20%	60%	Menace au maintien
SEE_Z_P5	50%	67%	33%	Problème important
SEE_Z_P6	33%	83%	17%	Problème important

Hypothèse d'évolution du potentiel acéricole⁸

NO PEUPEMENT	SUPERFICIE (HA)	10 ANS		20 ANS		30 ANS	
		Entaille potentiel/HA	Entailles	Entaille potentiel/HA	Entailles	Entaille potentiel/HA	Entailles
SEE_Z_P1	6,15	67	412	75	461	108	664
SEE_Z_P2	3,57	325	1 160	350	1 249	475	1 695
SEE_Z_P3	8,98	275	2 469	317	2 846	367	3 295
SEE_Z_P4	5,52	63	347	63	347	113	623
SEE_Z_P5	5,98	133	795	158	944	242	1 447
SEE_Z_P6	5,63	275	1 548	308	1 734	358	2 015
Totaux	35,83		6 731 ent.		7 581 ent.		9 739 ent.

⁷ L'érable est considéré en position dominante si la plus haute gaule située dans la micro-placette est un érable à sucre ou un érable rouge.

⁸ Basé sur le nombre de tiges d'érable/ha de calibre 16, 18, 20 et 22cm présentes dans la superficie échantillonnée et sur un accroissement diamétral annuel moyen de 2,49mm (Centre ACER, 2008). Le calcul exclut les tiges qui passeraient d'une à deux entailles par tige (DHP 40cm+) et ne tient pas compte de la mortalité et des autres facteurs qui influencent la productivité d'une érablière.

